

## Compte-rendu du

### Comité Scientifique et Technique n°3

Vendredi 12 avril 2013, 9h15 – 12h15, Salle Capitole, DREAL, Poitiers

#### Rappel de l'ordre du jour

1. Actions menées en Poitou-Charentes et contexte national de la TVB
2. Point d'étape sur les groupes de travail par sous-trames
3. Avancement depuis les groupes de travail
4. Prochaines étapes, et calendrier
5. Échanges et points de validation

#### Relevé des décisions

- Points par sous-trames : forêts et landes :
  - L'agence MTDA et le CETE SO examineront la possibilité d'intégrer les sites du conservatoire du littoral dans les zonages à prendre en compte pour la sélection des réservoirs de biodiversité Forêts et Landes. Ils ne le sont pas actuellement.
  - Paramètre « Z2 » de l'analyse multicritère : ne pas retenir les ZNIEFF de type 2, susceptibles de donner trop de poids à ce critère par rapport au paramètre « Z1 ».
  - les 2 classes de notation les plus élevées (classes brun foncé et marron) semblent assez représentatives des principaux massifs forestiers incluant les forêts domaniales. Cela semble assez pertinent pour être les réservoirs de biodiversité du SRCE Poitou-Charentes de cette sous trame (pour mémoire superficie correspondante égale à environ 10 % de la surface régionale. décision à réserver à l'examen des nouvelles cartes avec suppression des ZNIEFF type 2;
  - Parmi les deux tests présentés, avec et sans pondération des paramètres, le croisement des critères sans pondération (test 1) correspond davantage à la vision du Comité sur les réservoirs de biodiversité de la sous-trame forêt et landes ; l'agence MTDA se concentre sur ce résultat.
- Pour les plaines ouvertes,
  - le résultat du « test 2 » (avec pondération) recueille la préférence des membres du CST,
  - il convient néanmoins de renforcer le poids du critère Espèce : certains secteurs à outarde n'apparaissent pas (champagne de Méron) et la présence d'espèces est très déterminante de l'intérêt de l'espace étudié pour cette sous trame. La production d'une carte revue en conséquence est attendue.
- Pour les systèmes bocagers,

- les 2 classes de notes supérieures recueillent l'assentiment général comme réservoirs de biodiversité les plus importants. Compte tenu du faible pourcentage de surface relictuelles de bocages, et du fort attrait de certaines petites entités paysagères il faut examiner le contenu de la 3<sup>ème</sup> classe, pour trancher sur une éventuelle prise en compte de tout ou partie de cette 3eme classe.
- On retiendra le test 1.

- **Autres décisions :**

L'agence MTDA mettra à disposition une image géoréférencée des cartes produites pour permettre aux partenaires d'examiner ces documents en détail et surtout à l'échelle du 1/100000.

- A chaud, le CST n'a pas d'autre remarque sur le procédé d'analyse multicritères mis en œuvre. Les partenaires sont invités à voir plus en détail les notes méthodologiques en ligne, pour proposer des ajustements si nécessaire .
- Les participants actent le principe de poursuite des travaux par :
  - des groupes de travail fin mai dont l'objet est de valider techniquement les réservoirs de biodiversité et d'aborder les corridors ;
  - une présentation en CSRPN le 23 mai ou le 13 juin.
- Les prochaines échéances sont l'envoi de la note d'identification des réservoirs de biodiversité pour la sous-trame des pelouses sèches calcicoles, pour le 22 avril ; celle pour les zones humides, cours d'eau et milieux littoraux pour le 26 avril. Les membres du Comité seront tenus informés par courriel de la mise en ligne de ces documents (notes méthodologiques et cartes) et pourront faire part de leurs retours aux copilotes.

## Structures et personnes présentes

| Organisme  | Nom                           |
|--|-------------------------------|
| Agence MTDA  | Caroline BOUSQUET             |
| Agence MTDA  | Hubert D'AVEZAC DE CASTÉRA    |
| Centre d'Etudes TEchniques Sud-Ouest                           | Eric GUINARD                  |
| Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)              | Mathieu FORMERY               |
| Chambre Régionale d'Agriculture                                | Caroline MARTIN               |
| Chambre Régionale d'Agriculture                                | Florence GUIBERTEAU           |
| Conseil Régional Poitou-Charentes                              | Anne-Sophie CHAPLAIN          |
| Conseil Régional Poitou-Charentes, Service Eau et Biodiversité | Anne-Françoise SIROT-DEVINEAU |

| Organisme  | Nom                            |
|--|--------------------------------|
| Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes | Marie-Françoise<br>BAZERQUE    |
| Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes | Alain VEROT                    |
| Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes | Bernard HÉRY                   |
| Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes | Albert NOIREAU                 |
| Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes | Héloïse<br>MAUROUARD           |
| Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes | Marie RENAULT<br>(stagiaire)   |
| Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres  | Jean-François<br>BERTHOME      |
| Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne  | Estèle GUENIN                  |
| Observatoire Régional de l'Environnement (ORE)   | Aurélie CARRIERE               |
| Observatoire Régional de l'Environnement (ORE)   | Blandine COLLET<br>(stagiaire) |
| Office National de l'Eau et des Milieux Aquatique  | Michel BRAMARD                 |
| Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)                              | Thierry CLAUSSE                |
| Poitou-Charentes Nature  | Pierre GUY                     |

## Principaux éléments de discussion

Les contributeurs aux éléments de discussion sont indiqués entre parenthèse.

### Avancement général

Vigilance sur l'avancement de la démarche : la démarche a accumulé un retard d'un an par rapport au calendrier initial (sortie tardive des textes d'application nationale, concepts parfois difficiles à cerner, difficultés techniques réelles pour l'identification des éléments constitutifs de la TVB). Il convient de maîtriser davantage les facteurs qui sont de notre ressort .

Il faut en effet répondre au besoin des territoires qui se lance dans l'élaboration de leur propre trame verte et bleue.

Le respect du calendrier actuel, recalé, est une priorité. La vigilance de l'ensemble des acteurs sur les délais de production des données (BE), ou de réponses et retours éventuels d'avis, est de mise.

Un effort significatif est attendu des bureaux d'étude pour la production des éléments techniques.

Il convient toutefois de trouver le meilleur compromis entre le temps nécessaire à la production d'un schéma bien construit et une construction suffisamment rapide pour qu'il conserve son intérêt (P. GUY)

## Échelle de travail et de rendu

Les échelles de rendu et de travail ont soulevé de nombreuses questions.

Il est rappelé l'objectif de rendu au 1/100 000<sup>ème</sup> pour le SRCE, les difficultés et limites que cela représente dans son élaboration et dans son exploitation à une échelle plus locale (A. VEROT et B. HERY). A titre indicatif pour représenter la région à cette échelle, il faut des plans de 2,8 x 2,2 m. Les éléments fins comme les haies ne sont pas visibles à cette échelle ; ; il n'est pas possible de transposer directement au 1/5000<sup>ème</sup> les éléments qui auront été constitués pour le 1/100 000<sup>ème</sup>. Les collectivités devront nécessairement réaliser leur analyse à leur propre échelle. Pour mémoire, la région Midi-Pyrénées a produit des guides (servant de référence nationale) pour aider les collectivités dans la prise en compte du SRCE lors de l'élaboration de leur trame verte et bleue (C. BOUSQUET).

## Résultats de l'analyse multicritères

A ce stade de la démarche, il s'agit de commencer à trancher parmi les propositions de réservoirs qui sont formulées. Pour ce faire les résultats de l'analyse multicritères sont présentés en classes dont l'amplitude est choisie pour donner une progression par « pas de surface » rapportés à la surface régionale : exemple de 5 en 5 % de la superficie totale de la région (se reporter aux notes méthodologiques)

Il est constaté qu'il y a également une dimension stratégique à ne pas perdre de vue : la question des conséquences des choix se pose notamment pour la planification urbaine, l'impact sur les infrastructures et ou les projets (A. NOIREAU / M. BRAMARD).

Les choix en matière de réservoirs de biodiversité traduisent l'ambition que l'on souhaite donner au SRCE (E. GUENIN).

La cartographie n'est pas le seul outil du SRCE : des réponses devront également figurer dans le plan d'actions (A-S. CHAPLAIN).

## Sélection des réservoirs de biodiversité pour la sous-trame forêt

Les continuités d'intérêt national sont-elles pertinentes (P. GUY) ? A priori oui, il n'y a qu'une continuité sur le bocage qui est plus difficile à comprendre à notre échelle (A. VEROT).

La compacité est-elle prise en compte (J-F. BERTHOME) ? Les notes méthodologiques du CETE SO précisent l'ensemble des paramètres pris en compte, dont la compacité, associée à la surface (E. GUINARD et H. D'AVEZAC DE CASTERA).

D'autres régions ont-elles opté pour une analyse multicritères (T. CLAUSSE) ? L'Aquitaine a fait un choix similaire mais la loi donne à l'échelon régional la responsabilité de la mise en œuvre du SRCE (H. D'AVEZAC DE CASTERA).

Des ruptures dans la notation apparaissent aux limites administratives, notamment avec le Limousin (P. GUY). Ces différences s'expliquent notamment par l'absence de prise en compte des données espèces dans l'analyse multicritères sur le territoire du Limousin : pas de données (A. VEROT, E. GUINARD, H. D'AVEZAC DE CASTERA).

Sur les 7 critères étudiés, 2 concernent des zonages environnementaux : critères « Zonage 1 » et « Zonage 2 ». Cela peut donner un poids trop fort aux zonages de protection environnementales. De même il faut réduire le poids du zonage 2 par rapport au zonage 1 (A-S. CHAPLAIN).

Il est confirmé que les forêts domaniales ressortent bien avec les notes les plus fortes et seront susceptibles d'être retenues pour qualifier les réservoirs de biodiversité régionaux. (M. FORMERY).

La forêt est peu présente sur la région (15 % du territoire régional) et associée à une image de biodiversité ; il semble acceptable de retenir les réservoirs de biodiversité des classes de notation les plus fortes correspondant respectivement aux classes en brun foncé et marron (A. VEROT). La classe brun foncée correspond effectivement aux forêts les plus emblématiques (M. FORMERY).

Plusieurs questions sont à éclaircir (A. VEROT), et les membres du CST sont invités à faire un retour aux copilotes sur les points suivants

- Quel est le seuil de surface au-dessous duquel un réservoir biologique forestier ne peut pas biologiquement jouer son rôle.
- A quel moment considérer deux réservoirs proches comme dissociés : exemple de la forêt de Scévollès, traversée par la RN147 : un ou deux réservoirs ? ;
- Un réservoir de biodiversité doit-il s'étendre à la totalité de l'espace protégé ou recensé qu'il intercepte ?

(cf. § « Contributions hors réunion » pour les premières réponses faites)

T. CLAUSSE s'interroge sur les modes de représentation (l'objectif étant à terme de cartographier les RB sous forme d'objets polygones manipulables sous SIG). Comment rendre compte de limites qui sont par nature assez floues. Les déplacements de la faune étant imprévisibles, ne serait-il pas plus juste de prendre en compte une zone tampon autour des polygones identifiés ?

C'est l'approche de la Région Centre, plus séduisante dans son concept, mais cela ne répond pas à la demande nationale, qu'il convient de respecter pour assurer l'homogénéité des SRCE à l'échelle nationale. la représentation de zones tampon n'est pas non plus la meilleure façon de fournir une information claire à l'échelle locale (C. MARTIN).

### Sélection des réservoirs de biodiversité pour la sous-trame plaine ouverte

L'objectif sur cette sous-trame n'est pas d'augmenter la surface des secteurs de plaine ouverte, déjà très présents en Poitou-Charentes, mais de protéger les milieux et espèces associées des pressions anthropiques parfois excessives (E. GUENIN et A. VEROT).

*Il est rappelé que les espèces associées à la sous-trame plaine ouverte sont les plantes messicoles, l'outarde canepetière et le busard cendré. Contrairement à la sous-trame forêts et landes, il s'agit donc d'espèces différentes et pas un cortège d'espèces (T. CLAUSSE).*

Les plantes messicoles sont tributaires de terrains labourables et labourés de céréales et non de tous les espaces de plaine ouverte (P. GUY).

Dans la plaine de Neuville, la ZPS à outarde apparaît bien. La question de la prise en compte du busard, de l'œdicnème et de l'alouette des champs est posée (P. GUY). Concernant les espèces le critère présence / absence est utilisable ; la notion de densité est plus difficile à appréhender (T. CLAUSSE).

La champagne de Méron (proche de Loudun) n'apparaît pas malgré la présence d'outardes (A. VEROT).

Il serait judicieux de renforcer la prise en compte du critère espèces pour cette sous-trame

Précision : cette sous-trame inclut des zones de bocage dégradé mais les secteurs présentant une densité de haie de plus de 30 mètres linéaires à l'hectare ne sont pas pris en compte. Par ailleurs, les espaces à forte densité viticole (le Cognçais) ont également été exclus de cette sous-trame (A. VEROT et E. GUINARD).

### **Sélection des réservoirs de biodiversité pour la sous-trame systèmes bocagers**

Pour limiter les traitements, le choix a été fait de ne retenir que des objets de surface minimale supérieure à 3 ha.

l'un des principaux critères est la densité de haies , plus elle est forte plus le système bocager est a priori intéressant (A. VEROT).

En terme d'enjeux l'analyse d'une carte historique de la région permettrait de mieux mettre en évidence les secteurs de bocage perdus (E. GUENIN).

Le pourcentage de prairie est un élément qui peut caractériser le bocage (E. GUENIN). Cependant c'est plus l'hétérogénéité des occupations des sols qui est utilisée (E. GUINARD).

*La distinction entre les haies et lisières des forêts et bois est débattue car certains espaces de transition des secteurs de Lusignan / Saint Sauvant ont pu être perçus comme de type bocage . Néanmoins, il est rappelé que la définition du bocage repose sur l'existence d'un maillage de haies et de terres cultivées ou prairies, et pas simplement sur la présence d'un linéaire de haies (E. GUENIN, A. VEROT). La replantation de haies ne crée pas du bocage même si cela en donne l'image. Aussi la question du seuil de linéaire est un sujet complexe et amène à des discussions sans fin (E. GUENIN).*

Les surfaces en herbe des systèmes bocagers peuvent être des prairies temporaires et peuvent précéder des céréales (F. GUIBERTEAU).

Au 100 000ème, les secteurs de faible superficie apparaissent mal. Ce qui souligne l'intérêt de définir un seuil minimal pour constituer un RB du système bocager (A. VEROT).

La qualification du bocage est un sujet important pour la détermination des RB, sur lequel des recherches sont en cours. Il n'y a donc pas d'éléments de réponse pour trancher à ce jour sur un choix en terme de linéaire de haies (T. CLAUSSE, E. GUENIN).

*La tourterelle des bois est une espèce intéressante pour ce milieu. D'autres espèces seraient à définir et un croisement avec la présence de reptiles serait judicieux (T. CLAUSSE).*

Le rouge-queue est aussi un oiseau intéressant (E. GUENIN).

On retiendra le test 1.

## Contributions hors réunion

### Contributions de Pierre GUY (Poitou-Charentes Nature) aux questions posées en séance

Pour la sous-trame forêt :

- Un réservoir de biodiversité Forêts et Landes doit faire plus de 100 ha au moins d'un seul tenant ;
- Sur la question de définir un ou deux réservoirs de biodiversité pour la forêt de Scévolles, traversée par la RN147, le choix est à faire en fonction des contraintes qui pourront être appliquées à la route qui traverse (construction d'éléments reconnectant,...) ;
- la protection des forêts devrait s'étendre à la totalité de l'espace protégé ou recensé.

Pour la sous-trame système bocager :

- exemple de Chaunay : une centaine d'hectares sont suffisants pour présenter un intérêt et définir un réservoir de biodiversité pour cette sous-trame.